



# GYM'CLUB DE CRUSEILLES

depuis 1989



## Règlement intérieur

**REPRISE DES COURS :** Lundi 12 septembre 2011.

**FIN DES COURS :** Vendredi 29 juin 2012.

**VACANCES :** 1 semaine à Noël, en fonction de l'ouverture du gymnase.

**NOMBRE DE SEMAINES DE COURS :** 41.

**INSCRIPTION :** Dès la fin de la saison 2010/11 par courrier pour les anciens adhérents. Pour les nouveaux adhérents, à la fin du cours suivant le cours d'essai qui est gratuit ou lors du Forum des Associations.

**APTITUDE :** Un certificat médical est obligatoire pour les plus de 60 ans et les cours de step.

**COTISATION :** Le montant est de 165 € pour l'année et 240 € pour un couple.

**PAIEMENT DES COTISATIONS :** Au moment de l'inscription, un chèque de 165 € (ou 240 €) encaissable en octobre ou, en cas de difficultés financières trois chèques de 55 € (ou 80 €) qui seront encaissés respectivement en octobre, janvier et avril. Aucune inscription ne sera prise en compte sans paiement de l'année entière.

**DEROULEMENT DES COURS :** Se référer au planning affiché sur les panneaux. Chaque adhérent est prié de respecter l'heure de début du cours afin de ne pas gêner le déroulement de la séance. En cas de retard, attendre le cours suivant.

**NOMBRE DE COURS :** L'inscription annuelle comprend un nombre illimité de cours.

**REMBOURSEMENT :** Le remboursement des cours ne peut être justifié que pour motifs graves ou impératifs (accident, maladie, grossesse ou déménagement) et uniquement sur décision du Comité.

Le remboursement des cours sera effectué sur la base d'un certificat d'arrêt et de reprise de travail et seulement si l'arrêt est supérieur à 91 jours pleins et ceci à la fin de la saison. En cas de grossesse ou déménagement, le remboursement sera immédiat.

Un changement de professeur n'est pas un motif de résiliation de contrat.

L'absence d'un professeur suite à un événement fortuit n'est pas un motif de remboursement de cours.

**DUREE DU COURS :** 55 minutes.

**MATERIEL :** Les tapis, cordes, poids, bâtons, steps, élastiques sont la propriété du Gym'Club. Tout doit être rangé à la fin du cours.

**ASSURANCE R.C. :** Un contrat multirisque association a été signé avec le Crédit Mutuel.

**LE PAIEMENT DE LA COTISATION CONFIRME L'ACCEPTATION DU  
REGLEMENT INTERIEUR ET DES STATUTS  
QUI SONT REMIS AU MOMENT DE L'INSCRIPTION.**